

ANNEXE TECHNIQUE

AFRIQUE DE L'OUEST ET CENTRALE

INFORMATION FINANCIÈRE, ADMINISTRATIVE ET OPÉRATIONNELLE

Les dispositions de la décision de financement ECHO/WWD/BUD/2021/01000 et les conditions générales de l'accord avec la Commission européenne prévalent sur les dispositions de ce document.

Les activités proposées ci-dessous sont soumises aux modalités et conditions qui peuvent être incluses dans le plan de mise en œuvre humanitaire (HIP).

1. CONTACTS

Unité opérationnelle responsable: DG ECHO D2

Personnes de contact au siège:

Afrique Centrale

Julien BOUZON	Chef de Secteur Afrique Centrale, Desk RCA	julien.bouzon@ec.europa.eu
Livia STELLA	Desk Tchad	livia.stella@ec.europa.eu
Ivelina NATAN	Desk Nigéria	ivelina.natan@ec.europa.eu
Cécile YVAN	Desk Cameroun	cecile.yvan@ec.europa.eu
Lâle WIESNER	Desk Nigéria	lale.wiesner@ec.europa.eu
Gaëtan BARBE	Desk Nigéria	gaetan.barbe@ext.ec.europa.eu
Michael FLACHAIRE DE ROUSTAN	Desk RCA	michael.flachaire-de-roustan@ec.europa.eu

Afrique de l'Ouest

Lino MOLTENI	Chef de Secteur Afrique de l'Ouest; Desk Mali	lino.molteni@ec.europa.eu
Pierre-Yves BRUNDSEAUX	Desk Burkina Faso	pierre-yves.brundseaux@ec.europa.eu
Vanessa De BRUYN	Desk Mauritanie, Burkina Faso	vanessa.de-bruyn@ec.europa.eu
Céline FABUREL	Desk Niger	celine.faburel@ec.europa.eu
Anne-Marie RENNER	Desk Mali	anne-marie.renner@ec.europa.eu

Benoît COLLIN	Desk initiatives et programmes régionaux, pays côtiers, FFUE pour l'Afrique	benoit.collin@ec.europa.eu
---------------	---	----------------------------

Personnes de contact sur le terrain :

Bureau régional de Dakar pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Pierre-Yves SCOTTO	Chef de bureau	pierre-yves.scotto@echofield.eu
--------------------	----------------	---------------------------------

Chiara CIMINELLO	Experte Thématique Protection & Genre	chiara.ciminello@echofield.eu
Christophe BREYNE	Expert Thématique Assistance Alimentaire	christophe.breyne@echofield.eu
Marianne TINLOT	Experte Thématique Assistance Alimentaire	marianne.tinlot@echofield.eu
David RIZZI	Expert Thématique Nutrition	david.rizzi@echofield.eu
Fernando FERNÁNDEZ GARCÍA ABRIL	Expert Thématique Santé	fernando.fernandez@echofield.eu
Amparo LAISECA GARCÍA	Experte Thématique Santé & Nutrition	amparo.laiseca@echofield.eu
Luc SOENEN	Expert Eau Hygiène Assainissement / Abri et Etablissements	luc.soenen@echofield.eu
Tracy SPOTT	Experte Education en Urgences	tracy.sprott@echofield.eu
Jocelyn LANCE	Expert Prévention des Catastrophes / Coordinateur Réponse Rapide	jocelyn.lance@echofield.eu
Hilaire AVRIL	Regional Information Officer	hilaire.avril@echofield.eu
Papa Demba DIAW	Programme Officer Transferts monétaires et Besoins Essentiels	papa-demba.diaw@echofield.eu

NIGERIA

Bart WITTEVEEN	Chef de bureau	bart.witteveen@echofield.eu
Hossein MADAD	Assistant Technique	hossein.madad@echofield.eu

TCHAD

David KERESPARS	Chef de Bureau	david.kerespars@echofield.eu

CAMEROUN

Serge SOUBEIGA	Chef de Bureau	serge- tigwende.soubeiga@echofield.eu
Nicolas VAN BUNNEN	Assistant Technique	Nicolas.van-bunnen@echofield.eu

RCA

Yvan HILDEBRAND	Chef de Bureau	yvan.hildebrand@echofield.eu
Alberto ZERBONI	Assistant Technique	alberto.zerboni@echofield.eu

BURKINA FASO

Delphine BUYSE	Cheffe de Bureau	delphine.buyse@echofield.eu
Patrick BARBIER	Assistant Technique	patrick.barbier@echofield.eu

MALI

Patricia HOORELBEKE	Cheffe de Bureau	patricia.hoorelbeke@echofield.eu
Sandrine ABDELJELIL	Assistante Technique	sandrine.abdeldjelil@echofield.eu

NIGER

Patrick ANDREY	Chef de Bureau	patrick.andrey@echofield.eu
Cheick BA	Assistant Technique	cheick.ba@echofield.eu

**MAURITANIE & PAYS
COTIERS**

Marianne TINLOT	Assistante Technique	marianne.tinlot@echofield.eu
-----------------	----------------------	------------------------------

2. INFORMATIONS FINANCIÈRES

Allocation indicative¹ : EUR 252 032 000, dont un montant indicatif de EUR 25 100 000 pour l'éducation dans les situations d'urgence.

Conformément à l'engagement de la DG ECHO dans le cadre de l'initiative «Grand Bargain», des partenariats programmatiques pilotes ont été lancés en 2020 avec un nombre limité de partenaires (en gestion directe). Un montant indicatif de EUR 17 067 000 sera dédié à la deuxième année de mise en œuvre de ces partenariats programmatiques en Afrique de l'Ouest et Centrale. De plus, de nouveaux partenariats programmatiques pourraient être signés en 2021 avec certains partenaires en gestion indirecte. Une partie de l'allocation de ce HIP pourrait donc également être attribuées à ces nouveaux partenariats pilotes.

Compte tenu de la transition vers le cadre financier pluriannuel 2021-2027, le nouveau formulaire unique et le modèle de convention de subvention, il ne sera pas possible de présenter des actions de suivi, qui poursuivent / étendent les opérations en cours, en tant que demandes de modification du premier cycle d'allocation du HIP 2021. Les propositions devront être soumises en tant que nouvelles propositions sur la base du nouveau formulaire unique. La disposition ci-dessus ne s'applique pas aux partenariats programmatiques pilotes qui ont débuté en 2020 et pour lesquels une demande de modification reste la norme.

Répartition par action selon la décision de financement mondiale (WWD) (en euros):

Pays	Action (a) - crises d'origine humaine et catastrophes naturelles	Action (b) – Réponse initiale d'urgence /catastrophes à petite échelle/ épidémies	Action (c)- Préparation aux catastrophes	TOTAL
Nigeria	50 000 000		2 000 000	52 000 000
Tchad	34 000 000		1 500 000	35 500 000
Cameroun	20 000 000		1 500 000	21 500 000
RCA	21 500 000		-	21 500 000
Burkina Faso	35 800 000		1 500 000	37 300 000

¹ La Commission se réserve le droit de ne pas allouer tout ou partie des fonds à disposition, ou à mettre à disposition, dans le cadre du HIP auquel se rapporte la présente annexe.

Mali	34 932 000		1 000 000	35 932 000
Niger	35 300 000		2 000 000	37 300 000
Mauritanie	9 500 000		1 500 000	11 000 000
Total	241 032 000		11 000 000	252 032 000

3. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

a) Cofinancement :

Conformément au règlement financier de l'UE, les subventions doivent s'inscrire dans le cadre d'un cofinancement; par conséquent, les ressources nécessaires à la réalisation de l'action ne doivent pas être entièrement financées par la subvention. Une action ne peut être financée intégralement par la subvention que si elle l'exige. Dans ce cas, la justification doit être fournie dans le formulaire unique (section 10.4).

b) Soutien financier à des tiers (partenaires de mise en œuvre)

En application de l'article 204 du règlement financier, pour la mise en œuvre d'actions dans le cadre de ce HIP, les partenaires peuvent accorder un soutien financier à des tiers (y compris à des partenaires de mise en œuvre). Ce soutien financier ne peut dépasser les 60 000 EUR que si les objectifs de l'action seraient autrement impossibles ou exagérément difficiles à atteindre. De telles situations peuvent se présenter dans les cas où seul un nombre limité d'organisations non gouvernementales sans but lucratif ont la capacité, les compétences ou l'expertise permettant de contribuer à la mise en œuvre de l'action ou sont établies dans le pays ou les régions dans lesquels l'action est mise en œuvre.

Assurer une large couverture géographique tout en minimisant les coûts et en évitant les doublons en particulier pour ce qui concerne la présence dans le pays a conduit de nombreuses organisations humanitaires à constituer des réseaux, par exemple au travers de familles ou de confédération. Dans un tel contexte, les situations mentionnées ci-dessus impliquent que le partenaire s'appuiera sur les autres membres du réseau. Dans ces cas, la justification du dépassement de la limite des 60 000 EUR devra être fournie dans le formulaire unique.

c) Arrangements alternatifs

En cas de problèmes spécifiques à un pays ou à une crise ou de circonstances imprévisibles qui surviendraient au cours de la mise en œuvre de l'action, la Commission (DG ECHO) se réserve la possibilité d'émettre des instructions ad-hoc que les partenaires devront suivre. Les partenaires peuvent également soumettre par l'intermédiaire du Formulaire Unique des demandes justifiées d'arrangements alternatifs que la Commission (DG ECHO) devra approuver en application de l'Annexe 5 de la convention de subvention.

d) Frais liés aux bureaux terrain

Les coûts d'utilisation des bureaux terrain pendant l'action sont éligibles et peuvent être déclarés en tant que coûts unitaires conformément aux pratiques habituelles en matière de comptabilité analytique, s'ils remplissent les conditions générales d'éligibilité pour ces coûts unitaires et si le montant par unité est calculé:

- i. en utilisant les coûts réels du bureau comme inscrits dans la comptabilité du bénéficiaire, attribués au taux d'utilisation des bureaux et excluant tout coût inéligible ou déjà inclus

dans d'autres catégories budgétaires; Les coûts réels peuvent être ajustés sur base d'éléments inscrits au budget ou estimés, s'ils sont pertinents pour le calcul des coûts, raisonnables et correspondent à des informations objectives et vérifiables, et

- ii. selon les pratiques habituelles en matière de comptabilité analytique, appliquées de manière cohérente, sur base de critères objectifs, quelle que soit la source de financement.

3.1. Informations administratives

Quatrième cycle d'allocation

- a) Montant indicatif: jusqu'à EUR 15 000 000.
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation : assistance d'urgence aux populations vulnérables souffrant de la crise alimentaire, avec une attention particulière pour l'assistance alimentaire et les réponses multi-sectorielles à la crise alimentaire.
- c) Les Actions proposées devront être conformes aux lignes directrices opérationnelles spécifiées dans ce même HIP TA, pour les secteurs et les pays considérés (partie 3.2.2 ci-dessous).
- d) Les coûts seront éligibles à partir du 01/11/2021². Les nouvelles Actions commenceront au plus tôt le 01/12/2021. Les modifications maintiendront la date du début de l'Action originale.
- e) La durée initiale prévue pour l'Action (en cas de nouvelles propositions) peut atteindre 12 mois. Les Actions peuvent être soumises en tant que demandes de modification d'Actions en cours, avec une durée totale de l'Action modifiée pouvant aller jusqu'à 48 mois.
- f) Les partenaires potentiels³: s'agissant d'une réponse urgente, priorité sera donnée au renforcement d'actions en cours financées par la DG ECHO et en particulier :
 - Pour le Burkina Faso: le PAM
 - Pour le Mali : le PAM ; IRC, Solidarités Internationales, et ACF
 - Pour la Mauritanie: le PAM
 - Pour le Niger : le PAM et l'UNICEF
- g) Informations à fournir : formulaire unique⁴.
- h) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 17/12/2021.

Troisième cycle d'allocation (date de soumission modifiée)

- a) Montant indicatif: jusqu'à EUR 27 000 000.
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: assistance d'urgence aux populations vulnérables souffrant de la crise alimentaire, avec une attention particulière pour l'assistance alimentaire et les réponses multi-sectorielles à la crise alimentaire (Nigeria, Burkina Faso).

² La date d'éligibilité de l'Action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date étant celle qui survient le plus tard.

³ Sauf indication contraire, la notion de partenaires potentiels fait référence à celle d'organisations partenaires certifiées.

⁴ Les formulaires uniques doivent être adressés à la DG ECHO à l'aide du système APPEL.

Pour le Cameroun : assistance alimentaire, santé, nutrition et protection, en particulier la violence sexuelle et basée sur le genre. Les zones prioritaires sont le Nord-Ouest et le Sud-Ouest (NOSO) et les zones des régions de l'Ouest et du Littoral affectées par la crise NOSO, ainsi que l'Extrême Nord.

- c) Les Actions proposées devront être conformes aux lignes directrices opérationnelles spécifiées dans ce même HIP TA, pour les secteurs et les pays considérés (partie 3.2.2 ci-dessous).
- d) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2021⁵. Les nouvelles Actions commenceront à partir du 01/05/2021.
- e) La durée initiale prévue pour l'Action peut atteindre 36 mois. Les actions de suivi, qui renforcent les actions en cours, peuvent être soumises en tant que demandes de modification de l'action en cours, avec une prolongation de 12 mois au maximum et une durée totale de l'action modifiée pouvant aller jusqu'à 48 mois.
- f) Les partenaires potentiels⁶ : tous les partenaires de la DG ECHO avec une capacité opérationnelle et un accès avérés dans les zones d'intervention ciblées. Priorité sera donnée aux actions en cours déjà financées par la DG ECHO.

Pour le Cameroun, le PAM, Solidarités Internationales, IRC and NRC seront les partenaires prioritaires compte tenu de leur capacité opérationnelle dans les zones ciblées.

- g) Informations à fournir : formulaire unique⁷
- h) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 08/06/2021.

Deuxième cycle d'allocation

- a) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions humanitaires décrites dans le HIP et l'Annexe Technique. En particulier : les secteurs de la sécurité alimentaire, de la santé / nutrition et les mécanismes de réponse rapide (Tchad, Mali, Niger et Mauritanie). Pour la RCA : la protection, la santé, l'eau, hygiène et assainissement, les abris, les articles non alimentaires et la sécurité alimentaire.
- b) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2021⁸. Les Actions commenceront à partir du 01/01/2021.
- c) La durée initiale prévue pour l'Action peut atteindre 36 mois, y compris pour les interventions dans le secteur de l'éducation en situations d'urgence, la préparation aux catastrophes ainsi que pour les nouveaux "partenariats programmatiques pilotes" (PPP).

Compte tenu de la transition vers le cadre financier pluriannuel 2021-2027, le nouveau formulaire unique (Single Form) et le nouveau modèle de convention de subvention, il ne

⁵ La date d'éligibilité de l'Action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date étant celle qui survient le plus tard.

⁶ Sauf indication contraire, la notion de partenaires potentiels fait référence à celle d'organisations partenaires certifiées.

⁷ Les formulaires uniques doivent être adressés à la DG ECHO à l'aide du système APPEL.

⁸ La date d'éligibilité de l'Action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date étant celle qui survient le plus tard.

sera pas possible de présenter des demandes de financement sous ce HIP en tant que demandes de modification pour poursuivre/étendre des actions en cours. Les demandes de financements devront être soumises en tant que nouvelles propositions sur la base du nouveau formulaire unique (Single Form 2021). La disposition ci-dessus ne s'applique pas aux partenariats programmatiques pilotes qui ont débuté en 2020 et pour lesquels une demande de modification reste la norme.

- d) Les partenaires potentiels⁹ : tous les partenaires de la DG ECHO
- e) Informations à fournir : formulaire unique¹⁰
- f) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: les propositions reçues dans le cadre du premier cycle d'allocation seront prises en compte pour ce nouveau cycle d'allocation, les échéances restant celles du premier cycle.

Premier cycle d'allocation

- a) Montant indicatif: jusqu'à EUR 191 032 000.
- b) Description des interventions humanitaires relatives à ce cycle d'évaluation: toutes les interventions humanitaires décrites dans le HIP et l'Annexe Technique.
- c) Les coûts seront éligibles à partir du 01/01/2021¹¹. Les Actions commenceront à partir du 01/01/2021.
- d) La durée initiale prévue pour l'Action peut atteindre 36 mois, y compris pour les interventions dans le secteur de l'éducation en situations d'urgence, la préparation aux catastrophes ainsi que pour les nouveaux "partenariats programmatiques pilotes" (PP pilotes).
Compte tenu de la transition vers le cadre financier pluriannuel 2021-2027, le nouveau formulaire unique (Single Form) et le nouveau modèle de convention de subvention, il ne sera pas possible de présenter des demandes de financement pour poursuivre/étendre les actions en cours, en tant que demandes de modification pour le premier cycle d'allocation du HIP 2021. Les demandes de financements devront être soumises en tant que nouvelles propositions sur la base du nouveau formulaire unique (Single Form 2021). La disposition ci-dessus ne s'applique pas aux partenariats programmatiques pilotes qui ont débuté en 2020 et pour lesquels une demande de modification reste la norme.
- e) Les partenaires potentiels¹² : tous les partenaires de la DG ECHO
- f) Informations à fournir : formulaire unique¹³.
- g) Date indicative pour la réception des informations demandées ci-dessus: pour le 01/02/2021¹⁴.

3.2. Exigences opérationnelles

⁹ Sauf indication contraire, la notion de partenaires potentiels fait référence à celle d'organisations partenaires certifiées.

¹⁰ Les formulaires uniques doivent être adressés à la DG ECHO à l'aide du système APPEL.

¹¹ La date d'éligibilité de l'Action n'est pas liée à la date de réception du formulaire unique. Il s'agit de la date d'éligibilité établie dans le formulaire unique ou de la date d'éligibilité du HIP, la date étant celle qui survient le plus tard.

¹² Sauf indication contraire, la notion de partenaires potentiels fait référence à celle d'organisations partenaires certifiées.

¹³ Les formulaires uniques doivent être adressés à la DG ECHO à l'aide du système APPEL.

¹⁴ La Commission se réserve le droit d'examiner les formulaires uniques qui lui parviendraient après cette date, notamment dans le cas où certains besoins ou certaines priorités ne sont pas couverts par les formulaires uniques reçus.

3.2.1. Critères d'évaluation

1) La pertinence:

- Quelle est la pertinence de l'intervention proposée et de sa couverture par rapport aux objectifs du HIP?
- L'évaluation conjointe des besoins a-t-elle été utilisée pour l'intervention proposée (le cas échéant)?
- L'intervention proposée a-t-elle été coordonnée avec d'autres acteurs humanitaires concernés?

2) Capacité et expertise

- Le partenaire, avec ses partenaires de mise en œuvre, possède-t-il une expertise suffisante du pays / de la région et / ou technique?
- Quelle est la capacité locale du partenaire? La capacité locale des partenaires est-elle en train d'être renforcée?

3) Méthodologie et faisabilité

- Qualité de la stratégie de réponse proposée, y compris la logique d'intervention / le cadre logique, les indicateurs de réalisation et de résultats, les risques et les défis.
- Faisabilité, y compris les contraintes en matière de sécurité et d'accès.
- Qualité des systèmes de monitoring.

4) Coordination et éléments post-intervention pertinents

- Mesure dans laquelle l'intervention proposée doit être mise en œuvre en coordination avec d'autres actions (y compris, le cas échéant, l'utilisation de registres uniques et interopérables de bénéficiaires).
- Mesure dans laquelle l'intervention proposée contribue à la résilience et au développement durable. Dans la mesure du possible, inclusion d'une stratégie de sortie en fin d'action et mise en œuvre du nexus.

5) Rentabilité / efficacité / transparence

- L'intervention proposée montre-t-elle une relation appropriée entre les ressources à employer, les activités à entreprendre et les objectifs à atteindre?
- La ventilation des coûts est-elle suffisamment affichée / expliquée?¹⁵

Dans le cas d'actions déjà mises en œuvre sur le terrain, où la DG ECHO est invitée à financer la poursuite de cette action, une visite de l'action en cours peut être effectuée par l'expert terrain de la DG ECHO (AT) afin de déterminer la faisabilité et la qualité de l'action proposée.

Aucune subvention ne sera octroyée aux ONG partenaires qui n'auront pas rempli leurs obligations de soumission de comptes certifiés (à savoir qui auraient omis de les soumettre en temps voulu à la Commission sans justification appropriée) ou qui sembleraient ne pas fournir de garanties suffisantes en terme de capacité financière pour mettre en œuvre les actions proposées (à la lumière de leurs ratios de liquidité et d'indépendance établis sur la base des derniers comptes annuels certifiés par un auditeur externe).

¹⁵ Conformément à la section correspondante des lignes directrices du formulaire unique (section 10)

Il est attendu de la part des partenaires financés par la DG ECHO et travaillant dans des zones géographiques dans lesquelles des « fonds de stabilisation » sont disponibles ou planifiés que leurs actions soient mises en œuvre avec une approche fondée sur le respect strict des principes humanitaires. En ligne avec les critères d'éligibilité au partenariat avec la DG ECHO, cet aspect est considéré comme primordial afin notamment d'éviter le brouillage des lignes entre actions humanitaires et celles à objectifs différents, pour ne pas créer de risques pour les actions et acteurs humanitaires. Les partenaires doivent pouvoir démontrer, dans la mise en œuvre de leurs projets respectifs, les garanties mises en place pour assurer le respect de ces principes.

Autant que possible, et dans le respect des principes humanitaires, les partenaires devraient appliquer une approche de nexus tout au long du cycle du projet. Les priorités d'une approche nexus sont multiples : accroître la résilience et renforcer la dignité des populations touchées par la crise, y compris les personnes déplacées et leurs communautés hôtes ; faciliter la transition vers des régimes / services sociaux à plus long terme, dans le cadre du partage des responsabilités entre les acteurs humanitaires et de développement. Dans ce contexte, les partenaires de la DG ECHO devraient souligner dans leurs propositions les possibilités de s'engager avec les systèmes nationaux à différents niveaux, en particulier en ce qui concerne les services sociaux de base (santé / nutrition, WASH, éducation) et les soins / protection sociaux et directs (espèces / bons / nourriture) transferts aux ménages. Il est également attendu des partenaires qu'ils évaluent s'il est possible de s'appuyer sur les interventions humanitaires en tant que bonnes pratiques de plaidoyer / dialogue au niveau national pour déclencher de nouveaux investissements à long terme par les acteurs du développement, notamment dans la réduction de la sous-nutrition et de la mortalité infantile parmi les populations délaissées, conformément aux engagements en matière de couverture sanitaire universelle (CSU) et d'objectifs de développement durable (ODD) dans le monde.

En ce qui concerne les situations de déplacement forcé prolongé, la poursuite de la recherche / collecte de données factuelles et le partage d'informations entre les parties prenantes en vue de renforcer la compréhension et l'opérationnalisation des solutions durables est fortement encouragée dans toute la région.

Pour les actions ayant le nexus parmi les objectifs principaux, les partenaires sont encouragés à annexer à leur proposition une perspective sur 3 ans comprenant: une stratégie d'intervention avec les résultats attendus du nexus et les budgets annuels, les mécanismes de reporting et les ressources humaines dédiées au nexus (coordination, plaidoyer, connaissance gestion, assistance technique).

DG ECHO soutiendra la capacité de gestion de l'information et de la sécurité et les services de soutien, y compris les services aériens humanitaire. Pour le Mali, toute proposition couvrant les services aériens humanitaires doit démontrer une complémentarité et une valeur ajoutée avec le service ECHO Flight - voir chapitre 5.2 du HIP.

Les partenaires de la DG ECHO restent pleinement responsables de leur action, même lorsqu'ils soustraient des activités. Dans ces cas, il est primordial que les partenaires de la DG ECHO veillent à ce que toutes les activités impliquant un transfert de ressources et de responsabilités soient correctement suivies par le biais de mécanismes solides et qu'une attention particulière soit accordée au respect des principes humanitaires par les partenaires d'exécution locaux et les entrepreneurs privés tels que les sociétés de transport qui fournissent de l'aide.

3.2.2. *Lignes directrices opérationnelles spécifiques et critères d'évaluation opérationnels*

Cette section décrit les lignes directrices opérationnelles spécifiques qui doivent être prises en compte par les partenaires dans la conception des opérations humanitaires soutenues par la DG ECHO. Ces lignes directrices énumèrent et expliquent également les critères d'évaluation - basés sur ceux décrits dans la section 3.2.1 - qui seront appliqués par la DG ECHO lors de l'évaluation des propositions soumises dans le contexte spécifique du HIP auquel cette annexe technique se rapporte. **Cette partie ne reprend que les éléments spécifiques pour chacun des pays et n'est pas exhaustive ni en termes de guidance, ni en termes de secteurs prioritaires. Le HIP doit donc être consulté en parallèle.** L'annexe politique thématique du HIP, donnant les informations sur les politiques sectorielles de la DG ECHO, doit également être consultée en parallèle.

Lorsque l'aide doit être fournie sous forme de transferts en espèces (« cash transfers »), une attention particulière sera accordée aux principes énoncés dans la note d'orientation de la DG ECHO, qui servira de base à l'évaluation et à la sélection des partenaires, notamment en cas de transferts à grande échelle. Les partenaires devront démontrer un ratio d'efficacité satisfaisant et, dans la mesure du possible et compte tenu du contexte opérationnel, ils seront évalués sur la base de critères de ciblage communs, de registres de bénéficiaires uniques ou interopérables, d'un mécanisme de paiement unique, d'un mécanisme commun de retour d'information et d'un cadre commun de résultats. Conformément à la note d'orientation sur les transferts en espèces (note on cash guidance), la DG ECHO attend des partenaires qu'ils s'efforcent de parvenir à une séparation des tâches et à une transparence totale des coûts de mise en œuvre. En outre, les partenaires doivent veiller à ce que le ratio d'efficacité soit maintenu tout au long de l'action, sauf décision contraire de la DG ECHO. Pour la réalisation de transferts d'espèces de moindre ampleur, la DG ECHO évaluera les propositions en accordant une attention particulière aux principes de coordination, d'harmonisation et d'approche multipartenaires énoncés dans la note d'orientation.

NIGERIA

Northeast and Northwest Nigeria are the priority intervention areas (except for DRR¹⁶ activities, which are presented below). Responses to other crises will be considered based on the availability of funds and the added value that DG ECHO's support could have. Actions addressing one or more of the following issues will be prioritized:

- Ensuring risk/need assessment and innovative operational responses in areas considered inaccessible, aiming at decreasing the number of people unable to access assistance.
- Strengthening humanitarian protection (promoting the implementation of a result-based protection approach and of preventive measures, using for instance the GBV¹⁷ Prevention Evaluation Framework) and/or accountability to affected populations (supporting the development of area-based inter-agency accountability frameworks, at camp level in Maiduguri/Jere or at garrison town level outside Maiduguri).
- Supporting a Basic Needs Approach (BNA) through multi-purpose cash (MPC) to out-of-camp IDP¹⁸s in Maiduguri/Jere, or strengthening camp coordination and management for camp and camp-like settings outside of Maiduguri/Jere.
- Supporting a BNA in northwest Nigeria, complemented by protection analysis and humanitarian advocacy.

¹⁶ Disaster Risk Reduction

¹⁷ Gender Based Violence

¹⁸ Internally Displaced Person

Depending on the objectives of the action, partners may annex the results and budgets expected over a 3-year period (year 1, 2 and 3) to provide a longer term perspective for the action.

The following elements are prerequisites for funding and should be demonstrated in the proposal:

- The response must enhance humanitarian access, implement the centrality of protection and gender strategies and their action plan, respect civil-military best practices, and contribute to a more efficient and coordinated delivery of assistance (e.g. alignment with sector-level rationalization strategies).
- A disaggregated protection analysis, from the perspective of the affected population, must serve as an entry point. Actions must ensure the self-identification by the communities of the threats they are exposed to, the vulnerabilities they face and the capacities they hold. Partners must ensure that participants are well-equipped to define their concerns and the protective strategies they have put already in place, as well as to identify how to scale-up their own protective strategies. Responses focused on issues such as freedom of movement, or the civilian character of displacement sites, or aimed at changing the behavior of armed actors are encouraged.
- Good programming/protection mainstreaming Key Outcome Indicators (KOI - including the specific DG ECHO toolbox as source of verification) and Key Results Indicators (at least one per result) must be included as a way to strengthen community engagement. Localized data from the Multi-Sector Needs Assessment will be used as baseline, unless context specific baseline figures were collected.
- A conflict-sensitive response analysis should demonstrate identification, monitoring and mitigation of protection risks and benefits, assessment of aid diversion and fraud risks and mitigation measures for all proposed activities; such a risk-informed activity matrix and the market analysis should justify the selection of the chosen modality(ies) of assistance (cash, vouchers, in-kind, service provision) for all sectors.
- A permanent field presence of senior managers ensuring proximity to affected populations is required to deliver more effective assistance respecting quality standards; to enhance protection by presence and access negotiation; to increase accountability and protection from sexual exploitation and abuse; to minimize fiduciary risks; and to strengthen security management.
- Professional safety (including infection prevention and control measures for staff and premises) and security risk management should be ensured (including for community acceptance, training, security of facilities, communication tools, safe behaviors towards explosive hazards, etc.).
- Partners are expected to reinforce their risk management, implement training on counter-fraud policies; report on diversion of aid incidents; and develop shared approaches to managing risk. Partners must state how protection from sexual exploitation and abuse protocols will be enhanced.

General considerations:

All proposed interventions should leverage existing beneficiary registers (such as the IOM biometric registration) to minimize risks of exclusion and inclusion errors. Actions should ensure additional needs are included (such as newly accessible populations and new arrivals).

Substantial resources should be dedicated to community engagement, as a way to increase security management, access negotiation and accountability to affected populations. Actions should go beyond establishing complaint and feedback mechanisms, and should at least ensure sharing life-saving, actionable information with affected people using two-way communication channels.

Where feasible, partners should prioritize cash over vouchers and move towards Multipurpose Cash (MPC) at scale with single payments designed to cover multiple basic needs across sectors once the quality services are available and it has been shown that the MPC is the best modality (efficiency and

effectiveness) to meet all needs. Partners should conduct and share periodic market monitoring to measure and optimize the direct and indirect impact of cash and voucher assistance (CVA) on the local market and beneficiaries. As an interim, CVA can be delivered with other sectors through a multi-wallet platform. The development of models of collaboration between agencies is highly encouraged in order to deliver multisector cash at scale where appropriate.

Funding of coordination efforts will only be considered if the centrality of protection is presented and there is a demonstrated benefit from DG ECHO support. Common pipelines managed by sector coordination can be supported if their cost-efficiency and benefit in increasing effectiveness and timeliness of the response is demonstrated.

Disaster preparedness actions should focus on one of the following priorities:

- Strengthening state-led health surveillance and rapid response capacities and linkages with the federal level, by ensuring the systematic collection, analysis and dissemination of health data for early detection, increased preparedness and early response in an urban environment such as Kano.
- Strengthening the shock-responsiveness of the existing federal and state-led social protection system through developing and testing forecast-based financing models with a focus on rapid-onset hazards such as floods (or epidemic outbreaks).

TCHAD

La DG ECHO soutiendra prioritairement les interventions de préparation, de prévention et de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles et aux situations de déplacements forcés de population. La fragilité et l'imprévisibilité du contexte implique une programmation flexible, réactive aux chocs, et adaptable à l'évolution des besoins. À cette fin, l'inclusion de 'crisis modifier' est envisageable. Les partenaires sont encouragés à renforcer les actions de plaidoyer dans les différents secteurs ou les thématiques proposées.

Assistance alimentaire

La DG ECHO appuiera les populations affectées par l'insécurité alimentaire sévère qu'elle soit saisonnière ou l'effet d'un choc externe comme un déplacement de population ou une invasion acridienne. L'utilisation du Questionnaire Harmonisé et un ciblage HEA¹⁹ sont obligatoires pour identifier les bénéficiaires des filets sociaux en période de soudure. Des méthodes simplifiées de ciblage seront considérées dans les situations d'extrême urgence. Dans les situations de nouveaux déplacements forcés, des synergies sont attendues avec les RRM²⁰ lorsqu'ils existent. Il est attendu des partenaires une analyse différenciée de chaque contexte afin de déterminer la ou les modalités d'intervention les plus pertinentes ainsi que les modalités de distribution les plus appropriées. Les transferts monétaires seront retenus lorsque cette analyse conclut à leur faisabilité et ils devront au moins couvrir les déficits alimentaires. Les partenaires devront systématiquement inclure des composantes qui permettent de renforcer les capacités de l'Etat et de faire le lien avec des stratégies, programmes et outils des acteurs de développement (e.g. Famine Action Mechanism, expansion/appropriation du Registre Social Unifié, etc.). Un partenariat renforcé avec le système national d'alerte précoce (SISAAP) est attendu en complémentarité avec les appuis qu'il recevra de l'UE et de la Banque Mondiale.

Santé et nutrition

¹⁹ Household Economy Approach

²⁰ Rapid Response Mechanism

La DG ECHO soutiendra les programmes de prise en charge de la malnutrition aiguë sévère en assurant une approche intégrée santé et nutrition et prioritairement dans les provinces suivantes, N'Djamena, Guera, Kanem, qui représentent plus de la moitié des cas du pays.

Les propositions devront systématiquement inclure une feuille de route sur les 3 années à venir et définir les jalons d'un retrait progressif. La stratégie d'intervention dans la ville de N'Djamena devra en particulier proposer des solutions d'intégration/appropriation durables.

Les stratégies de renforcement des capacités nationales et locales de réponse au pic de MAS²¹ dans les zones à haut risque encore peu développées au Tchad seront soutenues. Il est attendu des partenaires des actions de plaidoyer spécifiques au niveau national sur base d'une analyse du secteur. La DG ECHO poursuivra son appui à la fourniture d'intrants thérapeutiques nutritionnels, mais une diversification des bailleurs est attendue.

La mise en œuvre d'un paquet minimum santé/nutrition est fortement encouragée pour intégrer les actions critiques permettant de prévenir les cas les plus sévères (prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME), déparasitage, complément vaccination, chimio prévention du paludisme saisonnier (CPS), complément nutritionnel pour les mères). Les complémentarités et liens avec des actions de santé et/ou de prévention de la malnutrition dans le cadre d'une approche nexus seront autant que possible systématisés (voir chapitre nexus du HIP).

Réponses multisectorielles d'urgence

Des réponses multisectorielles sont envisageables dans les situations de déplacement forcés. Dans la province du Lac, la DG ECHO soutiendra les stratégies d'atténuation/préparation (voir ci-dessous) et de réponse aux chocs. Le RRM continuera d'être soutenu sur la base d'un diagnostic de ce dispositif en 2019 afin qu'il soit amélioré : efficacité/rapidité de la réponse; multisectorialité et lien avec des actions de moyens terme. Compte tenu de la perpétuation des violences, la DG ECHO soutiendra les interventions qui permettent de prévenir, détecter et référer vers des structures de prise en charge les incidents de protection, ces dernières devant être clairement identifiées et leurs capacités analysées voire renforcées. La réponse de la DG ECHO s'intéressera aussi à couvrir les besoins les plus aigus dans les secteurs de l'éducation, la santé/nutrition, EHA²² et abris dans une logique de synergie entre les différents secteurs d'intervention.

En ce qui concerne les déplacements forcés au sud (réfugiés centrafricains) et à l'est (réfugiés soudanais), la recherche de solutions durables avec des fonds pluriannuels de développement constitue la meilleure réponse. La DG ECHO considère donc ces crises comme non prioritaires. Des actions pourraient y être financées si la valeur ajoutée de la DG ECHO est forte et clairement démontrée : approche nexus concrétisée par une complémentarité programmatique avec une action de développement; action de protection si les manques et les capacités sont démontrées; mécanismes de veille.

Préparation aux catastrophes

Trois priorités sont identifiées :

(1) Tester, renforcer et développer des actions d'anticipation et de préparation basées sur l'analyse des risques à travers: (i) le renforcement des plans de contingences; (ii) les mécanismes de réponses rapides; (iii) augmentation de la capacité des structures de santé à gérer les pics soudains (malnutrition, épidémies).

²¹ Malnutrition Aiguë Sévère

²² Eau, Hygiène, Assainissement

(2) (i) Anticiper et réduire les conflits, les tensions ethniques et la violence grâce à une surveillance active de la protection et des mesures de prévention et d'atténuation; et (ii) renforcer les capacités nationales et locales pour répondre efficacement aux risques et besoins de protection.

(3) Soutenir le développement de systèmes d'alerte précoce (SAP), d'outils d'intervention et de mécanismes sensibles aux chocs climatiques et environnementaux ciblant les populations extrêmement vulnérables à la malnutrition aiguë et à l'insécurité alimentaire aiguë.

CAMEROUN

Les crises du Bassin du Lac Tchad et des régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest (NO/SO) sont les zones d'intervention prioritaires pour la réponse de la DG ECHO. Une réponse aux autres crises, en particulier la crise des réfugiés centrafricains, pourra être considérée en fonction de la disponibilité des fonds et de la valeur ajoutée que pourrait avoir un financement de la DG ECHO.

La réponse humanitaire visera (i) la protection des personnes qui ont été déplacées de force en raison de la violence armée et (ii) la création des conditions propices à des solutions durables aux déplacements, grâce à la collaboration avec les autorités locales, les communautés et les partenaires au développement et en renforçant la participation des personnes déplacées à la prise de décisions et à la programmation. La priorisation des secteurs d'intervention s'attellera à absorber les besoins les plus aigus de ces populations et tiendra compte dans la mesure du possible des effets de la pandémie COVID-19. Les mécanismes de soutien à l'assistance et contribuant à la coordination générale et au plaidoyer, à l'amélioration de l'accès humanitaire et à la collecte de données sur les déplacements de populations/analyses des zones de retour pourront aussi être financés.

Dans les situations de conflit, la réponse reposera sur une analyse solide des risques et une acceptation de la communauté, sera adaptée aux besoins spécifiques des personnes (réfugiées, personnes âgées, femmes, enfants, etc.) et intégrera l'absence d'une scolarité adéquate depuis 2016 spécifique au NO/SO, le recrutement de mineurs dans les groupes armés non étatiques, les violences sexuelles contre les mineurs, etc. Les réponses sectorielles pour chaque crise cibleront les différentes catégories de populations affectées le cas échéant (réfugiés, déplacés et populations locales/hôtes), et seront basées sur des analyses récentes des vulnérabilités et des besoins respectifs démontrés des populations affectées. Au NO/SO, les réponses se focaliseront sur les besoins les plus aigus et urgents des populations affectées par cette crise dans lesdites zones concernées premièrement et éventuellement dans celles immédiatement avoisinantes (régions ouest et littoral).

La réponse à la crise du Bassin du Lac Tchad comprendra des actions intégrées rapides apportant dans la mesure du possible une réponse multisectorielle (AME²³/Abri, alimentaire, etc.) en adéquation avec les besoins multiformes générés par les nouveaux déplacements et délivrées à travers des modalités d'intervention appropriées tout en favorisant des actions post-RRM cohérentes et coordonnées avec les réponses déjà en cours. Le soutien au retour volontaire dans la dignité et la sécurité des réfugiés Nigériens sera considéré si celui-ci venait à être effectif. La réponse à la crise du NO/SO visera en priorité à apporter une assistance multisectorielle aux besoins urgents des populations affectées et pourra éventuellement couvrir les régions voisines de l'ouest et du littoral.

Protection

Seront priorités les violences sexuelles et basées sur le genre (VBG²⁴), le monitoring de protection en situation de déplacements forcés et dans l'éducation, garantissant la disponibilité des services de protection de l'enfance et du soutien psychosocial, y compris la gestion des cas par les services de

²³ Article Ménager Essentiel

²⁴ Violences Basées sur le Genre

sécurité sociale et intégrera l'absence d'une scolarité adéquate depuis 2016 (NO/SO), le recrutement de mineurs dans les groupes armés non-étatiques. Les questions transversales devront inclure un soutien continu à la délivrance et à l'accès à l'état civil et aux certificats de naissance pour les enfants, le suivi continu des enfants dans le cadre de la gestion de leurs cas, le renforcement continu de la protection au niveau communautaire et le renforcement des réponses individuelles (soutien psychosocial, soins, orientation, etc.). L'assistance sera fournie indistinctement du statut, sur base de la vulnérabilité et l'exposition à un risque, et étroitement coordonnée avec les autres acteurs.

Assistance alimentaire et soutien aux moyens d'existence

Dans l'extrême nord, les zones les plus à risques sécuritaires seront priorisées et les mécanismes d'alerte et de réponse rapide seront privilégiés en veillant à assurer le maintien d'un statut alimentaire acceptable des bénéficiaires. Le dimensionnement de l'assistance destinée aux PDI et communautés locales se fera sur la base de l'analyse des déficits alimentaires aigus liés aux conflits au sein des populations les plus vulnérables et sera limité dans le temps. Pour les réfugiés Nigériens, une assistance différenciée selon le niveau de vulnérabilité et l'analyse des déficits est souhaitée. Dans le NO/SO l'assistance alimentaire pourra être envisagée sur la base du Cadre Harmonisé (CH) dans les zones difficiles d'accès, et le dimensionnement de la réponse reposera sur une analyse argumentée des risques, des besoins et des capacités. Des capacités de contingence en cas de nouvelles urgences alimentaires pourront être considérées. Les opérations devront reposer sur les leçons apprises des actions précédentes partagées au moment de la soumission de la demande de financement.

Santé et nutrition

Le renforcement des systèmes de santé locaux et la surveillance épidémiologique en particulier dans un contexte de fragilité et de conflit marqué par une persistance des épidémies (rougeole et risque majeur de choléra) demeurent essentiels. La prise en charge de la malnutrition aigüe sévère sera intégrée dans les soins de santé primaire des formations sanitaires appuyés par les partenaires dans les zones à forte concentration de déplacés internes.

Éducation en urgence

Dans les régions NO/SO où les écoles sont ciblées par les parties au conflit, la réponse devra être innovante et reposer sur une analyse intégrant la réduction des risques identifiés et la protection de l'éducation face aux attaques, y compris l'occupation des écoles. Un système d'éducation accélérée non-formelle avec une composante forte en soutien psychosocial (PSS) et apprentissage social et émotionnel (SEL) est à promouvoir. Pour ceci, une approche communautaire est nécessaire. Dans l'extrême nord, la réponse ciblera en priorité les enfants et les jeunes qui n'ont pas/plus accès à l'école (PDI, réfugiés, retournés et la communauté hôte), en utilisant les programmes d'éducation accélérée non-formelle ainsi que les programmes d'éducation à distance qui ont été mis en œuvre pendant la période COVID-19.

Préparation aux catastrophes

Priorité sera accordée aux actions contribuant au renforcement de la préparation des acteurs humanitaires aux situations d'urgence face aux risques de déplacements de population et de flambées d'épidémies. Il s'agira de (i) renforcer les capacités de planification d'urgence et de réaction rapide des parties prenantes nationales, ainsi que de leurs auxiliaires et des acteurs humanitaires concernés; et (ii) renforcer la préparation et la riposte aux épidémies. Ces deux axes d'intervention s'appuieront sur le système d'alerte précoce déjà établi et fonctionnel dans le domaine de la sécurité alimentaire (Cadre Harmonisé) qui évoluera progressivement vers un système d'alerte précoce multirisques face aux chocs environnementaux en lien avec le Cadre National pour les Services Climatiques. Des synergies avec le Mécanisme de Réponse Rapide sont encouragées dans la définition des réponses en lien avec la première composante de la stratégie proposée.

RCA

La priorité de la DG ECHO sera les besoins d'urgence dans les zones instables et difficiles d'accès ou celles touchées par une catastrophe naturelle. Le public cible concerne les populations les plus vulnérables et les plus à risque et en particulier les personnes déplacées et les communautés hôtes.

La DG ECHO continuera à intervenir dans tous les secteurs qui couvrent les besoins essentiels des populations ciblées, tout en veillant à garder un certain équilibre entre les secteurs. En raison de l'importante récession socio-économique et d'une insécurité alimentaire grave, l'assistance alimentaire sous toutes ses formes conservera cependant une attention particulière. La DG ECHO promeut l'approche intégrée, tout en invitant le partenaire à se concentrer sur son domaine d'expertise. Les actions qui permettent des liens avec d'autres réponses et acteurs d'urgence et/ou de développement seront privilégiées afin de maximiser les synergies et impacts.

Les modalités d'assistance favorisant la relance économique (achats locaux, cash, coupons) seront favorisées, notamment pour l'appui à la reconstruction des abris, l'assistance alimentaire et la relance des activités agricoles quand les conditions du marché le permettent.

Pour améliorer la réactivité et pour apporter une assistance plus efficace, la DG ECHO soutiendra les mécanismes de préparation et de réponse aux urgences tel le RRM, le pré-positionnement de stocks et la mise en place de plans de contingence tout secteur confondu, ainsi que tout type de collecte de données qui permettent de renseigner les systèmes d'alerte précoce ou d'affiner la réponse.

La crise en RCA est avant tout une crise de protection. Par conséquent, toutes les actions financées par la DG ECHO devront montrer leur contribution à la protection de la population affectée par le conflit. Afin de mesurer les acquis dans ce domaine, il est recommandé de fixer un indicateur de protection transversale au niveau des objectifs spécifiques.

Protection

Les domaines privilégiés seront la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre, la protection de l'enfance, de même ceux qui prennent en compte le dialogue avec les groupes armés (médiation humanitaire, démobilisation des enfants soldats, promotion du Droit International Humanitaire, etc). La DG ECHO encourage également les actions préventives. Le partenaire devra assurer la chaîne de protection de bout en bout et, si un référencement est nécessaire, s'assurer que celui-ci soit de qualité.

Assistance alimentaire

Tout comme la santé, le point d'entrée pour la sécurité alimentaire est les zones de conflits en privilégiant les besoins les plus aigus, notamment dans les zones en phase 4. Les actions à court terme et à impact rapide seront priorisées et devront dans la mesure du possible favoriser la relance économique. L'appui d'urgence à la protection et/ou relance des moyens d'existence sera considérée en visant l'amélioration du statut alimentaire des ménages cibles. Les partenaires devront justifier la protection des intrants agricoles (ration de protection des semences) là où nécessaire, ainsi que l'inclusion d'engrais microdosés dans les kits et le contrôle de la qualité des semences fournies aux bénéficiaires. L'assistance alimentaire (y compris l'appui aux moyens d'existence) sera dimensionnée en fonction de la zone d'intervention et du niveau de vulnérabilité des ménages ciblés, en suivant les principes d'harmonisation du cluster.

Santé et nutrition

Le point d'entrée en santé sont les régions en conflit et toutes les zones où l'accès aux soins est un défi majeur, notamment autour des axes. L'accessibilité aux services de santé de qualité doit être assurée pour toute la population affectée avec une approche intégrée santé-nutrition. La DG ECHO favorise le

soutien aux structures de santé existantes et leur renforcement. Les cliniques mobiles pourront être considérées seulement s'il n'existe pas de structure sanitaire et que les visites de l'équipe mobile sont suffisamment fréquentes et étalées dans le temps (minimum 3 mois) pour assurer un impact. Le partenaire devra proposer un appui global aux activités préventives et curatives telles que la vaccination de routine, les consultations, la santé sexuelle et reproductive.

Eau, hygiène et assainissement - Abris

La DG ECHO privilégie les interventions EHA là où les besoins sont les plus aigus, notamment sur les sites de déplacés, dans les structures de santé, aux abords des espaces d'apprentissage, ou encore sur les lieux à forte concentration humaine prônes à la propagation d'épidémies. Chaque fois que cela est possible, les interventions seront combinées avec d'autres secteurs, tels que la santé, la sécurité alimentaire ou l'éducation, afin de maintenir une approche complémentaire dans l'accès aux besoins de base. L'appui dans le secteur des abris concerne tant les personnes déplacées dans les camps ou en famille hôtes que les personnes retournées.

Education en urgence

La population ciblée sera avant tout les enfants et jeunes déplacés qui sont non scolarisés, en décrochage scolaire, ou qui n'ont pas/plus accès à l'école. Sachant que 70% des enseignants sont des maîtres-parents, la DG ECHO soutiendra le renforcement des capacités de ceux-ci en vue d'améliorer la qualité des cours qui sont dispensés, ainsi que le plaidoyer pour leur certification et accréditation, et leur inclusion éventuelle dans le système public. Tout ce qui contribue à la qualité de l'éducation sera considéré : construction/réhabilitation d'espaces d'apprentissage, distribution de kits scolaires, matériel pédagogique, etc. Les actions en éducation seront couplées avec des activités de protection afin de protéger les espaces scolaires, les apprenants et les enseignants et via la mise à disposition de systèmes de référencement capables d'assurer au minimum un appui psychosocial.

BURKINA FASO

L'assistance de la DG ECHO se concentrera sur les zones les plus affectées par les répercussions du conflit au Burkina Faso. Il s'agit principalement des régions du Sahel, nord, Boucle du Mouhoun, est, centre-nord, et de certaines communes affectées du centre-est et plateau central. Les besoins aigus dans d'autres régions où la situation se dégraderait pourraient être considérés au travers de l'activation des 'crisis modifiers'. Les approches intégrées entre secteurs seront privilégiées.

Les actions de soutien à la réponse humanitaire contribuant à la coordination générale, au plaidoyer et à l'amélioration de l'accès humanitaire demeureront des priorités pour faciliter la mise en œuvre des opérations. Une attention particulière sera portée à la capacité à intervenir dans le respect des principes humanitaires. Conformément au principe de ne pas nuire, les risques de protection associés à la délivrance de l'assistance devront être analysés et guider le choix des modalités d'assistance dans tous les secteurs et pour la réponse rapide. Enfin, les approches favorisant la participation active des communautés sur les décisions qui les concernent, tout en respectant la confidentialité des informations personnelles seront valorisées.

Protection

La priorité sera donnée à la consolidation des actions de protection pour améliorer la réponse aux cas identifiés au travers du monitoring de protection tout en assurant que les paquets de réponse soient le plus complets et adaptés possible (lien clair entre la violation identifiée ou le risque de protection exposé et la réponse fournie). En particulier, tous les efforts en termes de développement des référencements/contre référencements seront valorisés compte-tenu de la centralité de la protection, et il est attendu qu'un indicateur puisse mesurer leur ampleur. La documentation des populations affectées par la crise restera une priorité pour réduire les risques de protection y afférents.

Assistance alimentaire

La priorité sera accordée à la réponse aux besoins les plus aigus non couverts par ailleurs avec une priorité aux nouveaux PDI (<3mois) et avec une assistance couvrant les besoins pendant au moins 3 mois et incluant la distribution de farine pour les enfants de moins de 2 ans et FEFA²⁵. L'assistance sera différenciée, et selon la vulnérabilité pour les déplacés plus anciens et les familles d'accueil. Les actions incluant un appui aux moyens d'existence sont encouragées, en particulier quand un cofinancement aura pu être mobilisé pour passer à l'échelle. En réponse à la soudure, la priorisation géographique objective des villages aux besoins les plus aigus des zones classées en phase CH 3+ et des types de ménages devra être clairement justifiée. L'assistance se fera au moment le plus efficace et/ou le plus critique, sur base de la taille vérifiée du ménage et conforme à la zone de moyen d'existence. Le dimensionnement de l'assistance se fera sur base de la vulnérabilité (HEA) et des besoins non couverts des différentes catégories de ménages par zone de moyen d'existence (ZME). Une attention particulière sera apportée aux suivi/analyses et partage régulier de la situation de la SAN²⁶ dans la/les zone(s) d'intervention respectives des partenaires. Le suivi et évaluation de l'assistance se fera par ZME et type de bénéficiaires.

Santé et nutrition

La priorité de la DG ECHO est le maintien de la fonctionnalité et de la continuité de l'accès aux soins de santé (nutrition comprise) de qualité dans (i) les zones où l'offre de soins a été interrompue ou n'est pas accessible; et (ii) les zones où les formations sanitaires sont fonctionnelles mais perturbées par la crise, entraînant des gaps d'offre ou de qualité de service. Une attention particulière sera apportée aux stratégies permettant d'assurer l'approvisionnement en intrants dans les zones d'accès difficile ainsi que les référencement vers une offre de soin adaptée. Les partenaires offriront le paquet de soin essentiel santé/nutrition sur leur zone d'intervention en y intégrant la dimension VBG et en incluant les mesures d'adaptation nécessaires à l'épidémie de COVID-19. Les stratégies de maintien de la continuité de l'offre de services devront être basées sur une analyse des besoins et des risques. La gratuité ciblée devra être maintenue telle qu'en vigueur dans les formations sanitaires fonctionnelles; les actions de plaidoyer visant la gratuité pour les populations en phase de crise aiguë et d'éventuelles compensations seront à mener avec les autorités sanitaires. L'approche Surge capitalisant les acquis et les leçons apprises des expériences passées et/ou en cours est encouragée.

Mécanismes de réponse rapide

Les RRM continueront d'être appuyés avec une attention particulière portée à l'intégration d'autres capacités de veille et de réponse existantes dans la gouvernance du mécanisme pour favoriser les synergies et éventuellement permettre de compléter le paquet d'assistance proposé aux nouveaux déplacés ainsi qu'aux familles d'accueil. Les premiers secours psychologiques compte-tenu des traumatismes subis en raison du conflit seront valorisés.

Abris et articles ménagers essentiels (AME)

Les appuis seront déterminés par une analyse des conditions de vie (y compris en termes de sécurité des sites le cas échéant). La réponse pourra être apportée en nature, au travers de transferts monétaires, ou une combinaison des deux pour favoriser un habitat durable (en fonction des intentions de retours). Le caractère sûr des abris fournis par les partenaires devra être assuré grâce à un suivi approprié des bénéficiaires en particulier dans les situations où ces derniers se chargeront directement de la construction.

²⁵ Femmes Enceintes et Femmes Allaitantes

²⁶ Programme de Sécurité Alimentaire et Nutrition

Eau, Hygiène et Assainissement

Les actions devront couvrir les besoins de base des populations affectées par la crise lorsque les mouvements de populations génèrent un important stress sur les ressources hydriques existantes et que les standards sont dépassés en matière d'accès à l'eau potable. Les actions à impact rapide (maintenance/réparation de pompes) seront privilégiées dans les zones difficiles d'accès. Dans les zones accessibles à forte concentration de PDI les solutions les plus efficaces seront encouragées dans une optique de pérenniser l'accès à l'eau. Les approches intégrées (Abris, EHA in Santé/Nut/École) seront appuyées dans les zones sous pression des PDI sur base d'une analyse des gaps. Les critères de ciblage pour la distribution de kits d'hygiène et d'AME devront tenir compte des besoins les plus aigus, des vulnérabilités spécifiques et s'aligner avec ceux établis par le cluster.

Education en urgence

Les actions devront privilégier i) l'éducation non formelle au travers de stratégies alternatives/innovantes (à définir et justifier par les partenaires) dans les zones où l'éducation est menacée; et ii) les appuis visant le rattrapage scolaire et/ou la réinsertion des enfants déscolarisés en raison du conflit dans les systèmes d'éducation formelle. Toutes les approches proposées devront s'inscrire dans le cadre des stratégies validées par le Secrétariat Technique/Education en Situation d'Urgence. Une attention particulière sera portée aux zones avec une faible présence d'acteurs et aux approches intégrées, en particulier entre Éducation et Protection.

Préparation aux catastrophes

Deux axes prioritaires sont retenus : (i) l'institutionnalisation de l'approche Surge (santé) dans les zones fragiles ou avec des afflux massifs de déplacés actuels ou potentiels; et (ii) le renforcement des capacités locales opérationnelles en matière de préparation à la réponse multisectorielle aux urgences dans les zones fragiles ou accueillant des PDI, notamment en milieu urbain. Une attention particulière sera portée au renforcement des liens avec le RRM et/ou avec les projets de préparation aux désastres en cours, ainsi qu'aux synergies entre les différents systèmes d'alerte précoce existants.

MALI

Protection

L'objectif principal est de fournir une assistance efficace et adaptée aux populations affectées par le conflit. Cette assistance vise à couvrir avant tout les besoins les plus urgents, tout en appuyant une prise en charge plus large et à plus long terme, via des référencement efficaces et des liens opérationnels structurant avec d'autres programmes et services adaptés, qu'ils soient d'Etat, de la Société Civile ou de l'aide internationale. Des synergies concrètes avec d'autres actions financées par la DG ECHO (santé, éducation, RRM) ainsi que des programmes de protection à plus long terme sont fortement encouragées en vue de contribuer à une stratégie nexus opérationnelle. Le focus principal de l'appui de la DG ECHO est le ciblage prioritaire mais non-exclusif des populations déplacées et retournées.

Assistance alimentaire

L'objectif principal est la couverture des besoins alimentaires les plus aigus non couverts par ailleurs, au moment le plus efficace et/ou le plus critique, des ménages en insécurité alimentaire sévère dans les zones géographiques les plus gravement affectées. Si pertinente, la protection des moyens de subsistance et la résilience des populations, peuvent être envisagées notamment à travers un élargissement de la réponse au-delà de la stricte assistance alimentaire. Les populations cibles sont les ménages les plus affectés par les conflits, les aléas naturels et la malnutrition aigüe. Le ciblage géographique doit être objectif, basé sur des critères prouvables et démontrant les besoins les plus

aigus des zones ciblées par rapport aux zones voisines, en explicitant clairement l'utilisation de tous les outils d'analyse utilisés (notamment le système d'alerte précoce). Le ciblage des ménages les plus pauvres et vulnérables doit nécessairement être basé sur les critères HEA. La criticité de la temporalité de l'assistance, notamment pendant les périodes de soudure, variera en fonction des zones de moyen d'existence. La DG ECHO soutiendra la modalité d'intervention la plus efficace et efficiente sur base d'une analyse justifiée prenant en compte également les aspects sécuritaires. Le montant de l'assistance sera établi sur la base du gap de besoins déterminé notamment à travers l'analyse MEB²⁷, adapté à la taille des ménages, et tout secteur additionnel d'assistance devra être justifié et analysé à travers des indicateurs spécifiques. Une veille sur les aspects de la sécurité alimentaire doit être assurée tout au long des projets proposés, sur les zones ciblées et voisines. Une synergie avec les programmes de résilience sera recherchée selon les opportunités, ainsi qu'avec le Registre Social Unifié, avec une distinction très claire entre l'assistance d'urgence et une assistance de plus long terme.

Santé et nutrition

Le cadre commun santé (CCS) de la DG ECHO a pour objectif de « Contribuer à la réduction de la morbidité et la mortalité de la population affectée par les crises au centre et Nord du Mali » en assurant une approche intégrée santé et nutrition. Le CCS a également pour fonction de répondre aux situations d'urgence, en particulier les déplacements de population. Dans le contexte de faible présence de l'Etat et de substitution des organisations humanitaires, une stratégie d'opérationnalisation du nexus dans ce secteur est nécessaire et sera un critère de sélection; cette stratégie nexus devra impliquer l'identification de partenariats et/ou synergies avec d'autres programmes et acteurs du secteur, dont le renforcement de la coordination est primordial. Le strict respect du Cadre Commun Santé révisé (information disponible sur demande au bureau de la DG ECHO Mali), avec l'inclusion systématique des éléments de protection et de prévention du COVID-19, seront également un critère de sélection important. La contribution active à la veille humanitaire et à la réponse multisectorielle aux urgences, en lien avec le RRM, est obligatoire. Des stratégies adaptées aux besoins spécifiques des PDI et étayées par une analyse spécifique sont éligibles dans les zones de forte concentration de PDIs.

Réponse multisectorielle d'urgence

Le RRM est un mécanisme de réponse d'urgence qui a fortement évolué et pris de l'ampleur de 2016 à 2020. Les partenaires impliqués en 2021 devront renforcer l'efficacité et la rapidité de la réponse proposée, tout en soutenant son intégration dans le système de coordination humanitaire au Mali et en favorisant la complémentarité des ressources fournies par la DG ECHO avec d'autres outils et programmes de réponses pertinents. Ainsi la réponse devra être la plus adaptée aux besoins de la cible. Les partenaires postulants doivent avoir échangé entre eux avant la soumission de propositions en vue d'assurer une couverture la plus complète des besoins en optimisant autant que possible l'utilisation des ressources. Chaque partenaire postulant doit être en mesure de fournir l'ensemble du paquet de réponse RRM dans sa zone d'intervention (information disponible sur demande au bureau de la DG ECHO Mali). Une attention particulière est attendue sur l'efficacité de la veille humanitaire, y compris via des synergies fortes avec les autres programmes humanitaires dans les zones d'intervention. Enfin, les acteurs RRM devront démontrer les efforts effectués pour analyser la vulnérabilité des bénéficiaires à court et moyen terme en vue de soutenir la couverture ultérieure de leurs besoins.

Education en urgence

La priorité est de fournir des solutions adaptées et efficaces aux populations affectées par le conflit, en particulier les personnes déplacées internes ainsi que les populations hôtes dans la mesure des besoins identifiés et des ressources disponibles, pour assurer la continuité de l'accès à et/ou la réinsertion dans le système éducatif, tout en tenant compte de la forte prévalence d'enfants jamais scolarisés parmi les

²⁷ Minimum Expenditure Basket

PDIs. Par ailleurs, l'appui à la réinsertion des enfants dans le système éducatif, qu'il soit formel ou alternatif, utilisant des stratégies innovantes, est encouragé et doit être intégré à l'analyse et à la stratégie de réponse. Les options méthodologiques proposées doivent être réellement adaptées aux diverses situations de déplacement et profils de bénéficiaires et contribuer à une stratégie nexus sectorielle concrète. Une attention particulière sera portée sur les zones avec une faible présence démontrée d'acteurs EiE²⁸. Les besoins spécifiques de protection doivent être pris en compte, y compris via des synergies avec des actions de réponse de protection. Les leçons apprises de l'épidémie de COVID 19 doivent être intégrées à l'analyse des besoins et de réponse.

Préparation aux catastrophes

L'objectif sera de renforcer les capacités de préparation des services de santé à travers leur aptitude à prévoir, anticiper et faire face aux pics des maladies ou d'afflux de fréquentation (en lien avec des déplacements de populations notamment) en maintenant la qualité des soins. Le soutien se basera sur les acquis de l'approche Surge mise en place dans les années précédentes. L'approche visera à renforcer les capacités des centres de santé locaux à faire face aux pics d'urgence tout en assurant une continuité des services essentiels. L'appui se devra d'explorer une réorganisation des ressources disponibles afin de pouvoir répondre aux demandes de manière efficace et rapide. Elle se basera sur un partenariat fort avec les autorités sanitaires locales et régionales, afin de les accompagner dans l'anticipation des risques liés aux pics de maladies et de déplacements de populations et la mise en place de mécanismes de préparation et de réponse couvrant les urgences sanitaires et nutritionnelles. L'approche est destinée à être mise en œuvre dans les zones à très haut risque ou touchées par le conflit et par le changement climatique, où les capacités sanitaires sont les plus fragiles mais encore en place.

NIGER

L'assistance de la DG ECHO se concentrera sur les régions les plus impactées par les besoins urgents découlant du conflit, que sont les zones frontalières des régions de Diffa, Tahoua, Tillabéri et Maradi. L'appui à la fonctionnalité des services sociaux de base par des stratégies adaptées et justifiées par une analyse du contexte sera favorisé et des approches substitutives pourront être envisagées en dernier recours.

D'autres zones du pays pourraient être incluses selon l'évolution du contexte et/ou en fonction de l'apparition de chocs naturels non chroniques et non prévisibles. Une réponse aux chocs à progression lente (crise alimentaire et nutritionnelle) sera justifiée lorsque les prévisions de situation critique sont suffisamment confirmées (approche évolutive de la réponse) ou dans le cas d'un choc soudain (épidémies, inondations) lorsque les seuils d'urgence sont dépassés.

La priorité de la DG ECHO va à la réponse aux besoins les plus aigus non couverts par ailleurs lorsque les capacités nationales et locales sont dépassées. Les propositions d'action dans les zones impactées par le conflit devront respecter certains prérequis : i) une analyse du niveau de vulnérabilité et des besoins et gaps des ménages ciblés se trouvant pris dans les zones de conflit (ménages déplacés de force, ménages d'accueil et ménages locaux les plus pauvres/vulnérables); ii) une analyse approfondie des risques de protection sera annexée à la proposition. Le KOI de protection transversale devra être inclus dans toutes les propositions d'action en zones impactées par les conflits. En outre, toute action mise en œuvre dans une zone affectée par un conflit armé doit inclure une capacité d'appui psychologique de premiers secours (PFA) par le personnel de première ligne; et iii) le respect explicite des principes humanitaires et de leur mise en application. Des initiatives visant à renforcer les capacités des acteurs humanitaires en matière de mise en application des principes humanitaires et de stratégies d'accès peuvent être considérées pour financement.

²⁸ Education in Emergencies

Protection

Les actions de protection devront démontrer les efforts déployés pour fournir un paquet complet d'assistance de qualité comprenant le suivi/monitoring/veille et l'analyse des incidents de protection, une réponse appropriée et un objectif de plaidoyer selon la politique de protection humanitaire de la DG ECHO. Des actions proposant des initiatives innovantes sont encouragées, tout en respectant la cohérence avec la politique de protection de la DG ECHO. Dans tous les cas, les actions doivent établir un lien clair entre les critères de sélection des bénéficiaires basés sur les risques de protection, la modalité de réponse choisie et les résultats de protection envisagés

Assistance alimentaire

Dans le cadre des critères communs de priorité présentés ci-dessus, la priorité sera accordée aux actions proposant des réponses évolutives, au meilleur moment, et un paquet d'assistance différenciée au regard de la nature du choc et/ou de sa durée pour fournir l'assistance la plus adaptée aux besoins les plus aigus. Cette assistance sera justifiée sur la base d'une analyse de la vulnérabilité et des gaps par type de ménages, qui soit la plus précoce possible. L'analyse prendra également en compte la nature des chocs qui sera qualifiée sur la base de données comparatives sur plusieurs années et des zones de moyens d'existence.

Des approches innovantes et pilotes sont encouragées, par exemple : approche intégrée protection et sécurité alimentaire/nutritionnelle en milieu pastoral dans les zones affectées par le conflit, contribution à l'institutionnalisation des filets sociaux réactifs aux chocs, renforcement des moyens d'existence via des cofinancements, etc. Ces approches pilotes devront s'accompagner d'un travail de documentation et de rassemblement de preuves pour s'inscrire dans une logique d'échange et de reprise par l'Etat (shadow alignment).

Santé et nutrition

La DG ECHO privilégiera le principe d'un partenaire par district sanitaire. Dans les zones fragiles (zones de conflit et/ou sous état d'urgence), la réponse visera à assurer la continuité d'une offre de soins adaptée aux besoins. Cela se fera de manière prioritaire en appui aux structures et capacités sanitaires existantes ou par le déploiement de stratégies adaptées (mobiles ou communautaires) pour les populations n'ayant pas accès aux soins de santé pour des raisons liées au contexte de conflit et d'état d'urgence. Les stratégies proposées devront justifier de leur valeur ajoutée dans un contexte donné et se baser sur une analyse des risques de protection, et inclure des options de sortie réalistes. L'approche Surge ne sera considérée que si le partenaire peut faire valoir de manière explicite sa capacité d'accompagnement et de supervision des structures sanitaires. En zone stable, l'approche de transition nutrition dont l'aboutissement est prévu à la fin de l'année 2021, se basera sur la capitalisation des plans de transition et du diagnostic des Centres de Santé Intégré (CSI). Dans cette perspective, i) les actions devront viser à développer/renforcer les approches Surge sur la base des modèles CMAM²⁹ Surge afin d'assurer une capacité de réponse locale; ii) l'appui au niveau ambulatoire (CSI) se basera uniquement sur de la veille et de l'accompagnement pour la mise en place du Surge (aucune Ressource Humaine ne sera financée); iii) l'appui au niveau CRENI³⁰ pourra inclure pendant les périodes de pic saisonnier un appui en RH à hauteur de 50% maximum de l'appui octroyé en 2020 sur fonds de la DG ECHO (les autres 50% devant être repris par le Ministère de la Santé conformément à la feuille de route intégration); et iv) les partenaires assureront le rôle de veille et de plaidoyer au niveau local sur cette reprise progressive des RH par le budget de l'État et des collectivités. Les travaux de documentation/rassemblement de preuves sur le coût-efficacité des

²⁹ Community based Management of Acute Malnutrition

³⁰ Centre de récupération nutritionnelle intensive

approches innovantes (toutes zones confondues) ainsi que des évaluations post transitions pourront être considérées pour continuer d'alimenter le plaidoyer dans le cadre du nexus.

Mécanismes de Réponse Rapides

La DG ECHO soutiendra en priorité les mécanismes RRM de première intention (3 mois). Une articulation intersectorielle est requise entre le mécanisme RRM multisectoriel (ABNA³¹, EHA³², Protection et Aide Alimentaire + Farines enrichies) et les mécanismes RRM des secteurs santé-nutrition et éducation afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des réponses d'urgence. Il est attendu que les différentes propositions RRM soient articulées de manière à ce qu'une étroite collaboration opérationnelle soit assurée aux différentes phases du RRM (alertes, analyses multisectorielles, réponses, évaluations). La modalité cash sera encouragée, si adaptée, pour faciliter cette articulation opérationnelle – en particulier dans les sites urbains et semi-urbains d'accueil de populations déplacées. Pour ce qui concerne le post-RRM, la DG ECHO attend également de ses partenaires RRM une approche stratégique et opérationnelle visant à faciliter la continuité de l'assistance après les 3 premiers mois et en fonction des besoins. Des actions s'inscrivant en complémentarité des mécanismes RRM et visant à faciliter une assistance post-RRM (analyse multisectorielle de la vulnérabilité dès l'entame du déplacement, suivi de la vulnérabilité des ménages après les 3 mois d'assistance, anticipation et préparation des déplacements - voir ci-dessous, etc...) sont encouragées.

Education en urgence

L'approche EiE sera modulable en fonction des contextes et du degré d'accès aux services de l'éducation et nécessitera de manière systématique une analyse approfondie des risques de protection. Dans les zones où l'accès à l'éducation est possible, seront encouragées des actions visant à : i) augmenter l'offre éducative à travers un renforcement de la capacité d'accueil et de la qualité de l'enseignement dans les zones de forte présence de personnes déplacées de force; et ii) mettre en place des programmes d'éducation accélérés afin de permettre la continuité et/ou la réinsertion des enfants déscolarisés (de courte et longue durée). Les approches proposées doivent s'inscrire dans le cadre des stratégies validées par le Ministère de l'Éducation. Dans les zones où l'éducation est sous-attaque et les écoles sont des cibles et/ou sont fermées, seront privilégiées: i) des approches d'éducation non-formelle innovantes et alternatives (apprentissage à distance, stratégies communautaires, écoles coraniques...) visant à créer un environnement sûr et sécurisé où les enfants retrouvent un sentiment de normalité et où ils peuvent continuer d'apprendre et de s'épanouir; et ii) des actions de surveillance et monitoring, de plaidoyer/sensibilisation et de renforcement des capacités pour protéger l'éducation contre les attaques. Dans le cadre des réponses RRM en éducation, une articulation avec les autres mécanismes RRM sera requise.

Préparation aux catastrophes

La DG ECHO poursuivra son appui aux initiatives de RRC/PRU³³ au Niger dans un objectif de renforcer de manière durable les systèmes de préparation et de réponse pour alerter et répondre aussi rapidement et localement que possible à des chocs multi-risques dans des zones fragilisées par les conflits selon les axes prioritaires: i) renforcement des capacités locales (administration et services techniques de l'Etat ainsi que communautés) en terme d'analyse, de prévention et de monitoring multi-risques ainsi que de préparation aux réponses à des chocs multi-risques; et ii) renforcement des capacités des communes urbaines d'accueil de populations déplacées pour la préparation et la gestion de risques liés aux déplacements de population et pour une réponse locale multisectorielle. Ces axes

³¹ ABNA: Abris et Biens Non Alimentaire

³² EHA: Eau Hygiène et Assainissement

³³ RRC/PRU: Réduction des Risques de Catastrophes/Préparation aux Réponses d'Urgence

contribuent aux axes prioritaires 2 et 4 de la ligne budgétaire DP et s'inscriront en complémentarité des mécanismes RRM.

MAURITANIE

Aide humanitaire, protection et services de base aux populations affectées par des conflits armés.

La réponse de la DG ECHO sera apportée principalement aux réfugiés les plus vulnérables au niveau du camp de M'Bera ainsi qu'aux populations hôtes vulnérables impactés par la présence des réfugiés sur base des gaps d'assistance. La priorité sera accordée à: l'assistance alimentaire, la protection, l'éducation en situation d'urgence et le soutien aux actions facilitant l'accès des organisations humanitaires au camp de M'Bera. Le ciblage des bénéficiaires se fera sur base de la vulnérabilité et non du statut lorsque cela est possible en particulier pour l'assistance alimentaire. La mise à jour de l'analyse de la vulnérabilité est encouragée et le comptage physique des réfugiés enregistrés et vivant effectivement dans le camp est demandé. Le relais vers des interventions s'inscrivant dans une dynamique de long terme ou répondant à l'approche nexus humanitaire- développement seront considérées prioritaires; leur cartographie par secteur est un préalable. Les actions financées par la DG ECHO devront être accompagnées d'un système de suivi évaluation adéquat et mises en œuvre selon la modalité d'intervention la plus optimale (à justifier).

Protection

La priorité sera donnée à la consolidation des actions de protection pour améliorer la réponse aux cas identifiés grâce au monitoring de protection. Les paquets de réponse seront le plus complets et adaptés possible (lien clair entre la violation identifiée ou le risque de protection exposé et la réponse fournie), conformes aux standards minimums du secteur et clairement définis. A ce titre le renforcement des « Standard Operating Procedures » incluant un système de référencement détaillé sera privilégié. Les stratégies basées sur l'approche communautaire seront encouragées si l'appui pluriannuel est assuré. Dans le cadre de la protection des enfants, les synergies avec les programmes d'éducation sont privilégiées. La formation professionnelle et l'accès aux activités génératrice de revenus (AGR) pour les enfants victimes de Violences, Exploitations, Discriminations, Abus, Négligences (VEDAN) seront encouragées si les interventions ne rentrent pas en « concurrence » avec les opportunités éducatives formelles et si les mesures de mitigation face à la stigmatisation sont assurées.

Education en urgence

Sur base d'une vision globale et d'une analyse approfondie des barrières à l'accès, l'appui à l'éducation en situation d'urgence sera fait selon des modalités adaptées au contexte de crise prolongée. Une attention particulière sera donnée à la qualité de l'offre éducative tant du point de vue des structures, équipements et manuels scolaires mis à disposition que des capacités pédagogiques et didactiques des enseignants. Les perspectives d'évolution doivent être clairement définies ainsi que les stratégies de sortie. Les actions devront privilégier: (i) la réinsertion des enfants hors du système éducatif, la rétention des étudiants à risque de décrochage et les programmes d'éducation pour les étudiants non-scolarisés; (ii) les passerelles entre l'éducation non-formelle et formelle (éducation de base/ écoles coraniques); et (iii) la coordination avec le secteur de la protection de l'enfance.

Réponse appropriée aux crises alimentaires et nutritionnelles

Assistance alimentaire

La priorité est accordée à la couverture des besoins les plus aigus, non couverts par ailleurs, des ménages les plus pauvres en réponse à la soudure. La priorisation géographique objective des villages les plus affectés dans les zones classées CH 3+ et des ménages les plus pauvres devra être clairement justifiée (COMmission DEPartementale (CODEP) et autres outils). L'assistance se fera au moment le

plus efficace et/ou critique, sur base de la cartographie de tous les acteurs présents et des besoins non-couverts, et avec une ration équilibrée et nutritionnelle sensible. Il est fortement recommandé que les opérations financées soient coordonnées et harmonisées sur base de leçons apprises des interventions précédentes. Des approches innovantes sont attendues, prenant en considération les aspects suivants: i) perfectionnement des CODEP : identification et priorisation des villages les plus impactés par le/les choc(s) annuel(s) et une meilleure valorisation des systèmes d'information géographique (SIG), CH, etc.; ii) amélioration de la qualité du ciblage des ménages très pauvres prioritaires à l'assistance alimentaire (critères et principes HEA, réduction des erreurs d'exclusion et d'inclusion, recensement d'autres appuis) et des outils de suivi évaluation communs; iii) la mise en place du cash/ration par personne (plafond lié au profil HEA des TP dans la ZME); iv) l'assistance se fera selon la modalité d'intervention la plus efficace et la plus efficiente, sur base d'une solide analyse (modalité cash en priorité dans l'analyse). La mise en place de nouvelles technologies de transfert monétaire; v) le suivi des effets de l'assistance alimentaire de 2019 et l'éventuelle mesure de progrès/devenir des ménages si ceux-ci sont assistés de manière pluriannuelle; vi) les bénéficiaires de filets sociaux et de programmes de résilience ne sont pas prioritaires - ils ne seront éligibles qu'avec une justification technique fine qui devra être préalablement validée par la DG ECHO (le cas échéant, les rations seront adaptées à la baisse pour plus d'équité); vii) l'amélioration et utilisation du registre unique pour le ciblage des ménages prioritaires est encouragé à titre pilote. Cette approche nécessitera la mise en place de mécanismes de vérification solides et indépendants par le partenaire et fera l'objet d'une validation technique préalable de la DG ECHO et d'un bilan; viii) les partenaires devront assurer la diffusion d'une veille continue de la sécurité alimentaire tout au long des projets dans leur zone d'intervention ainsi qu'une contribution adéquate au processus du Cadre Harmonisé.

Santé et nutrition

L'objectif des actions sera d'assurer la fourniture durable d'un paquet intégré de services de santé et de nutrition de qualité aux populations les plus vulnérables et les plus affectées par les crises alimentaires et nutritionnelles. La priorité sera donnée aux actions permettant de renforcer les capacités des services étatiques à délivrer ce paquet dans une stratégie de nexus humanitaire-développement (transition à moyen terme), tout en améliorant leur capacité de surveillance et de réponse aux pics (approche Surge). Les stratégies opérationnelles proposées devront être justifiées par une analyse des risques, capacités et besoins, adaptées aux différentes situations, et être cohérentes avec la stratégie nationale et les orientations du groupe de travail nutrition. Une attention particulière sera donnée à la valorisation des stratégies et modalités opérationnelles ayant démontrées leur efficacité et leur impact sur la couverture et la qualité des soins; notamment: l'extension et le renforcement des approches assurant un continuum et une complémentarité entre paquet préventif et paquet curatif (en complémentarité avec des actions moyen et long terme); les approches de renforcement du niveau communautaire, les stratégies de mise à l'échelle "PB³⁴-mères ou PB-familles" et la mise en place d'actions opérationnelles ou d'activités de plaidoyer pour un renforcement du nexus humanitaire-développement.

Préparation aux catastrophes

L'axe prioritaire retenu consiste en la mise en place d'un programme national solide et fiable dirigé par le gouvernement, reliant l'alerte précoce, la préparation, la planification et la réponse aux chocs affectant la sécurité alimentaire et la nutrition. Etant donné que cette approche s'inscrit dans une dynamique de moyen-terme sur 5 ans (2018-2022), les actions devront démontrer une continuité avec les résultats déjà obtenus comme par exemple l'élargissement des projets pilotes à d'autres régions de

³⁴ Périmètre brachial

la Mauritanie, le renforcement des liens avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus et le renforcement de la coordination locale et nationale.